



# AGIR

pour le logement & l'emploi  
des personnes réfugiées

**SEINE-SAINT-DENIS**



# AGIR

**Le programme AGIR, un accompagnement individualisé des personnes réfugiées**

## Qu'est-ce que le programme AGIR ?

Le programme AGIR (**Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés**) est un dispositif national qui propose un accompagnement sur mesure et renforcé aux personnes bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

En **Seine-Saint-Denis**, AGIR 93 est mis en œuvre par France Terre d'Asile depuis juillet 2025. Il constitue un **guichet unique de l'intégration**, accompagnant et coordonnant les démarches des personnes accompagnées avec l'ensemble des acteurs de l'intégration sur le territoire.

Dans le département de Seine-Saint-Denis, une équipe de **25 personnes** de **France Terre d'Asile**, assurera les deux prestations suivantes :



Un **accompagnement global** et **individualisé** vers le logement, l'accès aux droits et l'emploi pérennes



Le développement de partenariats et la **coordination des acteurs locaux**, institutionnels, socio-economiques ou associatifs de l'intégration.

## 7 dispositifs AGIR déployés par France Terre d'Asile

- Hautes-Alpes (05)
- Calvados (14)
- Manche (50)
- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)



## Quels sont les objectifs du programme ?

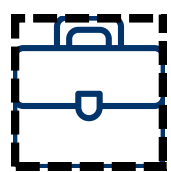
Le programme AGIR accompagne les personnes BPI dans toutes les étapes de leur intégration en France :



**L'accès aux droits**



**Le logement**



**L'insertion professionnelle**

→ **Pour une durée maximale de 24 mois.**

## À qui s'adresse le programme AGIR ?

Peuvent bénéficier du programme, les personnes :

- ✓ **Bénéficiaires de la protection internationale (BPI)** en tant que réfugiés, sous le régime de la protection subsidiaire ou apatride
- ✓ Ayant obtenu cette protection **depuis moins de 2 ans**
- ✓ Ayant signé le **Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)**
- ✓ Ayant **plus de 16 ans**
- ✓ **Domiciliées en Seine-Saint-Denis**
- ✓ Etant **volontaires** pour s'engager dans un parcours d'intégration

Les **membres de la famille** (conjoint.es, enfants mineurs, parents) peuvent également être accompagnés.

Une **évaluation de la vulnérabilité** de la personne par l'OFII ou les partenaires d'AGIR déterminera leur orientation vers le programme.

## Comment se passe l'accompagnement des personnes ?

- Une évaluation globale de la situation individuelle et un suivi régulier avec un binôme de référents dédiés
- Des rendez-vous de suivi minimum tous les 2 mois, et plus selon les besoins de la personne accompagnée
- Des ateliers collectifs adaptés
- Un parcours sans rupture, coordonné avec les acteurs locaux

## Les acteurs engagés en Seine-Saint-Denis

Le fonctionnement du programme AGIR 93 résulte d'une étroite collaboration entre les acteurs de la Seine-Saint-Denis.

Sont impliqués dans le programme :

- La Préfecture
- La DRIEETS
- L'OFII
- La DRIHL
- France Travail et les membres du service public pour l'emploi
- Le Conseil départemental
- Les associations locales, les collectivités et les services publics

### Nous contacter :

[agir93@france-terre-asile.org](mailto:agir93@france-terre-asile.org)

Adeline Degratet, Directrice AGIR 93  
[adegratet@france-terre-asile.org](mailto:adegratet@france-terre-asile.org) - 06 61 89 39 83

Alice Valour, Chargée de projet partenariats AGIR 93  
[avalour@france-terre-asile.org](mailto:avalour@france-terre-asile.org) - 06 61 88 86 81